

Le pur esprit trouve sa perfection dans l'ensemble des vertus, cela est évident; néanmoins il en est une, entre toutes, qui fait son ornement: l'humilité; le vice de l'orgueil est de tous les vices celui qui le déshonore davantage. L'homme n'est pas un pur esprit: il est composé d'un corps et d'une âme, en tant qu'esprit, il doit avoir l'humilité pour ornement, mais il est une vertu qui le caractérise davantage et qui fait l'ornement particulier de son espèce: la chasteté; comme le péché de l'Ange, c'est l'orgueil, le péché de l'homme, c'est le péché de la chair, autrement dit l'impureté; garder la chasteté, s'abstenir du vice contraire, personne n'en a jamais douté, c'est attirer sur soi l'admiration des hommes, c'est ajouter à sa vie morale le plus splendide fleuron. Le Tertiaire auquel l'Eglise impose ce vêtement spécial devra donc, avant tout, orner sa vie et ceindre les reins de son âme de la belle et surprenante vertu de chasteté.

Ici encore, comme je souhaiterais que les paroles du prêtre eussent un effet sacramentel et agissent dans le postulant *ex opere operato*, selon l'expression consacrée des Théologiens; que la grâce de Dieu fortifiât tellement les reins et les cœurs des Tertiaires qu'ils n'eussent plus à lutter contre les terribles assauts de la chair! Mais hélas! les tentations, les provocations de la chair persisteront. Qu'ils aient confiance néanmoins, la prière de l'Eglise ne restera pas vaine, elle leur obtiendra une force particulière pour résister à ces tentations, les surmonter, et les voir aboutir enfin à une double couronne: « *duplicabitur in coronam.* »

Il va sans dire qu'il n'est nullement question dans ce passage du *vœu* de chasteté. Le Tiers-Ordre, ayant été institué pour les personnes du monde, retenues par les liens du mariage, il n'exige pas, comme d'aucuns se l'imaginent bien à tort, la renonciation à ses devoirs d'état dans un mariage légitime: il demande aux Tertiaires, comme Jésus-Christ le demande à tous les chrétiens, en maintenant leurs droits et leurs devoirs, de veiller avec un soin délicat sur la pratique de cette vertu, conformément à leur état, et de se laisser conduire dans l'accomplissement de leurs devoirs plutôt par la raison et la foi que par la passion. Donner plus d'étendue aux paroles de cette prière, ce serait outrer les obligations des Tertiaires, leur en donner moins serait les laisser vides de sens, vaines et inutiles: chose qui est contraire à l'in-